

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-cinq le 28 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEGHIN Gaël
IMMER Alain

SIVEC Jean
DEBAILLEUL Delphine
REUTER Olivier

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe
BRUN Jérôme
OGER Isabelle
THILL Céline

donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe
donne pouvoir à Mme DEBAILLEUL Delphine

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 902 Association Catt'Mômes Budget 2025, Approbation 1^{er} Acomptes Provisionnels

1 - BUDGET PREVISIONNEL 2025

Considérant la convention, approuvée par le Conseil municipal en date du 09/04/2022, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes ;

Considérant le budget 2025 transmis par Email du 13 février 2025 :

Le prévisionnel de subventions pour Beyren-Lès-Sierck s'établit de la manière suivante



**Les Catt'Mômes
Budget de subventions**

BEYREN-LES-SIERCK			
	BP 2025		/ heure
	Heures	Subventions	
TOTAL	24 683	60 239	2,44
Accueil Périscolaire	16 455	38 972	2,37
Mercredis Récréatifs	3 124	5 996	1,92
Accueils de Loisirs Cattenom	5 104	15 271	2,99

Considérant que le budget de 2024 s'élevait à 61.524 € soit une diminution de 2,09 % avec pour l'accueil périscolaire 42.814€ ; Mercredis récréatifs 9.249 € ; Accueil de Loisirs 9.461 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

Considérant que Monsieur le Président des Catt'Mômes a d'ores et déjà indiqué que les hausses de tarifs appliquées aux adhérents à partir de septembre 2024 ; que la diminution de l'absentéisme et la gestion du personnel ont permis d'améliorer les finances et que le budget 2024 ne serait pas atteint ; qu'il y aurait une restitution des excédents d'acomptes après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2024.

Considérant que l'externalisation de la comptabilité permet d'avoir des informations plus fiables et plus rapide et de mieux prendre en compte les évolutions pour le budget 2025.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du budget dont les éléments détaillés ont été transmis par Email aux conseillers le 27 février 2025.

2 – 1er ACOMPTES 2025

Considérant que des appels d'acomptes ont été émis par l'Association les Catt'Mômes, et transmis en date du 21 février 2024 sur la base du budget prévisionnel conformément à la convention :

- 11 691,60 € Accueil Périscolaire (APS) = 30% X 38 972 €
- 2 998,00 € Accueil Mercredis Récréatifs (MR) = 50% X 5 996 €
- 7 635,50 € Accueil de Loisirs (AL) = 50% X 15 271 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

Autorise le paiement du 1^{er} Appel d'acomptes 2025 tels que présentés ci-dessus pour un montant total de 22 325,10 € ; il est précisé que les crédits nécessaires seront pourvus au budget 2025, à l'article 65748.

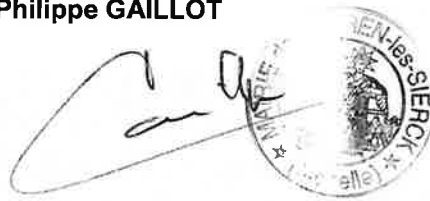
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 14 mars 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 14 mars 2025

Le Maire,

